

CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2020

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, JOSSET Nicole, COLONNIER Richard, VINET Laurent, METAYER Stéphane, DAHERON Wilfried, ROUSSELOT Catherine, RAGON Claudine, BOUDAUD Christina, BREMAND Géraldine, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, LAGET Steven, ARRIVE Benjamin
Absent excusé	Néant
Secrétaire de séance	Angéline BARRETEAU
Date de convocation	24 juin 2020
Compte rendu du 15 juin 2020	Approuvé à l'unanimité

Finances – Administration Générale – Personnel

48-2020 - Vente de matériel : Le conseil fixe la vente d'un poste à souder à 80 € et d'un ordinateur portable de 2010 à 50 €.

49-2020 - Indemnités de fonction période du 25 mai au 31 mai 2020 (COVID 19) : Compte-tenu de la décision tardive du Gouvernement (après la mi-mai) de mettre en place les conseils municipaux déclarés complets à l'issue du 1^{er} tour des élections et du fait que l'ensemble des indemnités des élus avait été traité par le Centre de Gestion, le conseil décide de ne pas revenir sur les versements effectués pour les élus (sortants ou autres) du 25 mai 2020 au 31 mai 2020. Pour mémoire, la nouvelle délibération prévoit un versement des indemnités pour la nouvelle équipe à compter du 1^{er} juin.

50-2020 – Formation des élus : Dans les 3 mois de son renouvellement le conseil devant se prononcer sur les orientations et les crédits affectés à la formation des nouveaux élus, ce dernier décide que les thématiques devront répondre à la prise de fonctions des élus et aux délégations qui ont pu leur être accordées, les crédits de formation ayant été inscrits au budget.

51-2020 - Délégation pour gestion des contrats pour remplacement du personnel : En l'absence d'agents et considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de ces derniers, en particulier sur le service de restauration scolaire, le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à leur remplacement et le charge de l'ensemble des formalités (rémunération, contrat de travail, etc...).

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

52-2020 – Restaurant scolaire (tarification 2020/2021) : Après avoir pris connaissance du bilan théorique (sans COVID) et de l'actualisation du marché API, le conseil décide d'augmenter le tarif du repas de 2 cts ce qui porte le prix à 3.87 € pour un régulier, 4.22 € pour un occasionnel, 1.32 € pour un forfait PAI et à 4.92 € pour un adulte.

La commission siègera à tour de rôle au comité de gestion.

53-2020 - Pause méridienne année scolaire 2019/2020 (bilan financier pour versement à l'OGEC) : Après avoir pris connaissance des charges acquittées, le conseil décide de reverser la somme de 5 299.21 € à l'OGEC.

54-2020 - Les P'tits Loups (reliquat subvention périscolaire 2020) : Les séjours vacances pour les nuitées et séjours accessoires ayant été omis dans le calcul de la subvention en mars dernier, le Conseil décide d'attribuer la somme supplémentaire de 1 008 € à l'association. Un avenant sera passé à la convention 2020.

55-2020 – Les P'tits Loups (subvention période COVID 19) : Depuis la réouverture de l'école le 8 juin, certains enfants n'ont pas pu être accueillis à temps plein à l'école Pierre Monnereau. La garderie "Les P'tits Loups" a mis en place un service de garde sur le temps scolaire pour accueillir les enfants concernés. Le coût à la journée est de 16.40 € et est facturé aux familles (8.20 € pour la 1/2 journée).

Pour limiter le coût aux familles, le Conseil décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 10 € par journée de présence et de 5 € par ½ journée. Il charge Monsieur le Maire des modalités du versement à l'association, en fonction du nombre de journées et de ½ journées de présence entre le 8 juin et le 3 juillet.

Compte-rendu de commission du 18 juin 2020

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des différents dossiers d'urbanisme déposés depuis le 15 juin dernier.

56-2020 - Eglise (Approbation nouveau plan de financement) : Le Département ayant ouvert un nouveau programme de financement dans le cadre de l'appel à projets « édifices religieux », le conseil approuve le nouveau plan de financement ci-dessous :

Recettes	Montant	%
ETAT (DETR)	84 100 €	20,00 %
DEPARTEMENT (appel à projets « édifices religieux »)	152 340 €	36.22%
REGION	100 000 €	23,78 %
Autofinancement	84 110 €	20.00%

57-2020 - Local de service (approbation dossier de consultation des entreprises, autorisation d'urbanisme, option TVA, autres...) :

Présentation des différents éléments du dossier :

- Logement communal vacant entre la salle du logis et le bar
- Demande d'un local de services par l'Association « Un moment pour soi »
- Choix d'un architecte (DGA) en décembre pour travailler sur le dossier

Présentation des plans d'aménagement et du dossier de consultation des entreprises :

Estimation des dépenses	Montant HT
Travaux	57 500 €
Maitrise d'œuvre, contrôle amiante, mission SPS, contrôle technique et VIE, assurance dommages ouvrage	17 462 €

Au vu de l'ensemble des éléments ci-dessus, le Conseil :

- approuve l'avant-projet définitif et le dossier de consultation des entreprises.
- autorise Monsieur le Maire à déposer et signer l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis de construire, etc...).
- décide de soumettre cette opération à la TVA, cet aménagement relevant de plein droit de ce régime.

L'aspect extérieur de l'aménagement étant en continuité avec celui du bar, voir avec l'architecte pour une identification particulière de ce local.

Zone des Chaumes (point sur le dossier en cours) :

- Zone prévue par la Communauté de Communes pour une zone économique et en partie aménagée.
- La commune, n'ayant plus aucun terrain disponible à la vente, étudie le principe d'un lotissement sur cette zone.
- Etude sommaire (MORINIERE) réalisée pour servir de base à la négociation de l'achat du foncier à la C.C, pour rendre l'opération viable.

Question est soulevée sur la proximité de la CUMA et son activité : Aménagement piétonnier et paysager en limite de terrain.

58-2020 – Diverses enquêtes publiques de voirie (Modification emprise village de la Milonnaire) : Eric MORAND souhaitant acquérir environ 100 m² (environ 43 m² à l'origine par les D20 & D21/2020), le Conseil décide de modifier les délibérations dans ce sens et fixe le nouveau prix forfaitaire d'acquisition de l'ensemble à 1 000 €.

Compte-rendu commission du 22 juin 2020

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

59-2020 – Ecole de sports (bilan 2019/2020 et cours annulés période COVID) : Après avoir pris connaissance du bilan financier et compte-tenu qu'une partie des cours n'a pu être dispensée, sur proposition de la commission, le conseil, décide de reverser aux familles, 1/3 des 58 € d'inscription, soit la somme de 19 €.

60-2020 – Ecole de sports (tarification année 2020/2021) : Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel (dépenses et recettes) et sur proposition de la commission d'augmenter l'inscription de 2 €, le conseil fixe cette dernière à 60 €.

Anim'Jeunes : Point sur les activités avant et après Covid.

Compte-rendu commission 24 juin 2020

Communication – Associations – Sports – Loisirs

61-2020 – Utilisation de salles période COVID 19 (remboursement des arrhes locations annulées, divers) : Le Conseil, compte-tenu de la pandémie :

- décide de reverser les arrhes aux particuliers pour toutes les locations annulées, sans report sur une autre date.

- pour les réservations actées sur d'autres salles à partir de juillet (logis ou multi associations), de pouvoir les transférer sur la salle des mésanges au même prix des salles réservées à l'origine.

Au vu des différents textes gouvernementaux et la difficulté à ce jour d'avoir une lisibilité sur les mois à venir, le conseil prend acte de la réouverture des salles ci-dessous, pour les mois de juillet et aout :

	Salle du logis	Salle de sports
Associations	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation de se réunir pour leurs réunions, - Maximum 10 personnes - Désignation d'un référent COVID, président ou membre de l'organisation - A charge des associations de prévoir leur KIT de désinfection (gel, produit désinfectant, chiffons, etc...) - Obligation pour les associations de nettoyer et de désinfecter les surfaces « contact » (tables, chaises, poignées, mobilier, matériel, toilettes, poubelles, etc...) - Interdiction d'utiliser l'espace « cuisine » - Protocole fourni par la mairie / signature et engagement du respect de ce protocole par l'association 	<ul style="list-style-type: none"> - Un protocole doit être formalisé/édité par l'association et validé par la mairie - Désignation d'un référent COVID, président ou membre de l'organisation - A charge des associations de prévoir leur KIT de désinfection (gel, produit désinfectant, chiffons, etc...) - Obligation pour les associations de nettoyer et de désinfecter les surfaces « contact » (tables, chaises, poignées, mobilier, matériel, toilettes, poubelles, etc...) - L'accès aux vestiaires /douches et espaces de convivialité resteront fermés - L'accès aux sanitaires sera limité - Protocole fourni par la mairie / signature et engagement du respect de ce protocole par l'association

La salle multi associations est réservée uniquement à la bibliothèque.

Voirie et chemins ruraux

Orientation programme voirie 2020 : Enrobé de l'entrée Guérinet 1/Carrefour Frissonnière , bi-couche sur diverses voies (villages de la Bourolière, du Clouin, de la Mancelière), bi-couche et 0.20 GNTB sur le chemin de la Baritaudière, 0.20 GNTB sur le chemin des Gâts/Gîte Morand.

Réunion de la commission voirie : Lundi 14 septembre 2020 à 20 heures
 Visite des voies communales : Samedi 19 septembre 2020 entre 10 et 12 heures ;

Questions diverses

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance.

Réunions du conseil municipal 2020 :

	Lundi 7 septembre 2020 – 20 heures	Lundi 5 octobre 2020 – 20 heures
Lundi 2 novembre 2020 – 20 heures	Lundi 14 décembre 2020 – 20 heures	

Anthony CARTEAU fait part de l'idée émise par Denis BAUSSIER, de mettre en place un marché des producteurs locaux, place des tilleuls (à voir auprès de Vendrennes qui a ce genre de marché tous les mardis).

Natacha FONTENY signale que le Foyer des jeunes sera fermé tout l'été du fait du COVID.

Jacky DALLET rappelle que la piscine rouvre à partir du 6 juillet.

Levée de la séance à 20H50 mn

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 30 juin 2020

Le Maire : J.DALLET

Le Secrétaire de Séance : A.BARRETEAU